



Intéressé(s) ?

Contactez le Service droit des jeunes

063 23 40 56
luxembourg@sdj.be



Ce jeu a été élaboré par les médiateurs scolaires actifs
en province du Luxembourg,
les criminologues attachés au parquet jeunesse
de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg (les 3 divisions)
et le Service droit des jeunes Namur-Luxembourg.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Projet de prévention générale dans le cadre du plan d'actions
des Conseils d'Arrondissement d'aide à la jeunesse d'Arlon,
de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne 2013-2014

www.sdm-pub.com



Remédiation



Justificati



Audition



Absences

Responsables
légaux



Autorisation

Changement
de section



Le projet « l'as de l'A.S.¹ » vise à favoriser l'**intégration des jeunes à l'école** par le biais d'une information juste et claire sur son fonctionnement (le cadre et les règles) et sur les missions des services parascolaires. Ce projet s'inscrit aussi dans une volonté de favoriser le débat sur la **perception des élèves du bien-être à l'école**.



L'outil se présente sous la forme d'un **jeu de plateau**. Les élèves doivent répondre à différents styles de questions (**socio-juridiques**, imaginer une solution positive pour sortir d'une situation difficile ou débattre de **questions citoyennes**) afin de gagner les modules nécessaires à la **construction de l'école** où ils se sentent bien.



L'animation se termine par un **moment d'échange** sur les écoles réalisées par les différentes équipes afin d'exposer les « petits plus » qui rendent l'école plus agréable. Les **idées récoltées seront relayées** aux représentants de l'établissement scolaire.



Thématiques abordées

Les partenaires de l'école.

Qu'est-ce que le C.P.M.S. ?
En quelles circonstances le Service de médiation scolaire en Wallonie peut-il intervenir ?
Pour quelles situations le S.A.J. ou une A.M.O. sont-ils compétents ?
Comment prendre contact avec ces services ?

Les sanctions disciplinaires et les recours contre les décisions du Conseil de classe ou du jury de qualification.

Une école peut-elle exclure définitivement un élève ?
A quelles conditions ?
Est-il possible de contester une décision prise par un Conseil de classe ou un jury de qualification ?

Le règlement d'ordre intérieur et l'école.

Quelles sont les particularités de l'école ?
Les élèves connaissent-ils les personnes de référence pour eux (éducateur, titulaire de classe...)
Ont-ils une bonne connaissance de l'infrastructure de l'école ou des services qu'elle rend ? (salle informatique, bibliothèque, projets, cantine...)

L'obligation et la fréquentation scolaires.

Qu'est-ce que l'obligation scolaire ?
A quel âge se termine-t-elle ?
Qu'est-ce qu'une absence injustifiée ?
Comment justifier une absence ?
Quelles sont les risques à sécher les cours ?

L'inscription scolaire et le parcours dans l'école.

Une école peut-elle refuser d'inscrire un élève ?
Quelles sont les règles en matière de changement d'école ou d'option en cours d'année ?



Modalités pratiques

Objectifs

Informer les jeunes sur les règles applicables à l'école.
Réfléchir sur le bien-être à l'école.
Développer le sens critique des jeunes, leur responsabilité, leur solidarité et leur citoyenneté.

Durée

2X50min (soit 1h30).

Public

Jeunes scolarisés dans le secondaire ordinaire de plein exercice (à partir de 12 ans) et/ou fréquentant un Service d'Accrochage Scolaire (S.A.S.).



L'animation est **gratuite**

et peut être réalisée au sein d'une école, d'un internat ou d'un groupement de jeunes.

L'animation est assurée par une co-intervention de deux animateurs issus de services différents compétents en matière scolaire.